



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 328 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'un avis de motion relatif au projet de règlement ci-haut mentionné a été déposé lors de la séance ordinaire **le lundi 9 décembre 2024 à 19 h** à la salle Arc-en-ciel au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain et qu'il sera présenté pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Ce projet de règlement 328 est disponible pour consultation au bureau municipale aux heures régulières.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce dixième jour (10^e) jour de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Robert Leclair

Directeur général, greffier trésorier